

# Séminaire INSPE - 13 janvier 2020

09h00 ● Café accueil

09h30 ● Plénière

*Ouverture (15 min) : Mme la Rectrice, présidents de l'UGA et de l'USMB (ou leurs représentants)*

*Les évolutions à prévoir (15 min) : Christophe Clanché, Geneviève Martiel*

*Etat des lieux de la réflexion (30 min) : Porteurs de mention + doyens*

*Le projet PEGASE (15 min) : Jérôme Clerc*

*Présentation de la démarche « compétences » (15 min) : Marc Oddon*

11h00 ● Travail en ateliers (inscription à l'arrivée)

- Continuum de formation
- Stage-mémoire-recherche
- Lien Master – concours
- Articulation entre culture commune et discipline
- Intégration des nouvelles problématiques de l'éducation dans la formation / évolution des pratiques (Compétences – accompagnement personnalisé – interdisciplinarité - évaluation)
- Articulation entre stage et autres éléments de formation/stage intégratif

13h00 ●

# Séminaire INSPE - 13 janvier 2020

## Evolution de la formation initiale des enseignants et personnels d'éducation

*Geneviève Martiel  
Christophe Clanché*

# Les invariants

**Le caractère universitaire de la formation**

- la masterisation
- place de la recherche
- l'alternance

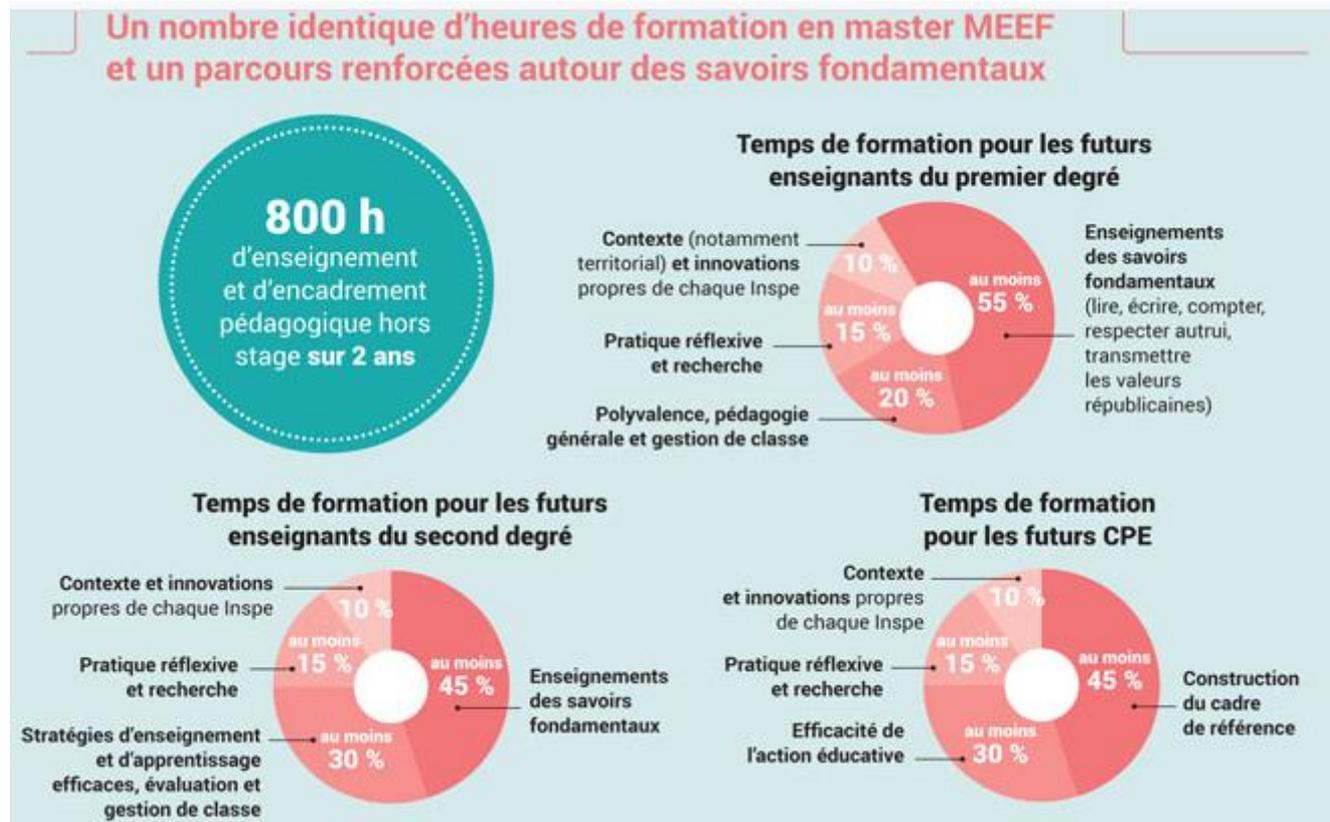
**Une formation partenariale**

**Le référentiel de compétences**

# Le nouveau modèle de formation

## Les principes « renforcés »

Une formation plus homogène et plus efficace sur l'ensemble du territoire



## Les principes « renforcés »

Premier degré	18/19	19/20	CIBLE
Fondamentaux	44	47	55
Polyvalence, pédagogie générale	44	44	20
Pratique réflexive et recherche	12	9	15
Contexte spécifique	0	0	10



Second degré (exemples)	Maths	Lettres Mod	SVT	CIBLE
Fondamentaux disciplinaires et didactiques	54,2	57,3	42,7	45
Stratégie d'apprentissage	29,4	27,8	32,6	30
Pratique réflexive et recherche	8,6	14,8	13,5	15
Contexte spécifique	7,8	0	11,2	10

Encadrement Educatif	GRE	CIBLE
Construction du cadre de référence	47,5	45
Efficacité de l'action éducative	30,2	30
Pratique réflexive et recherche	16,25	15
Contexte spécifique	6	10

## Les principes « renforcés »

### Exigence de niveau pour l'obtention du master

- Universitaire et disciplinaire : vigilance sur le niveau des examens
- Pro : niveau de maîtrise des compétences

**Niveau 0** : ne possède pas les rudiments des compétences visées : n'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre ; les savoir-être sont inadéquats ; les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier.

**Niveau 1** : applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.

---

**Niveau 2** : maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique.

**Niveau 3** : exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible.

**Niveau 4** : démontre la capacité à mobiliser les compétences visées de manière inter-reliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'ingéniosité pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.

## Les principes « renforcés »

### Une ouverture à l'international renforcée

Situation actuelle

#### **INSPE**

- 83 départs de stagiaires en 19/20
- 15 accueils

#### **RECTORAT**

2 projets ERASMUS+ « mobilité des personnels »

- ELV : 170
- MEDDIS : 60

Départ possible en M1 avec nouvelles formules



## Les principes « renforcés »

**L'affirmation d'un continuum de formation** : situation actuelle

**En amont du Master : un chantier à ouvrir**

- pré-pro absente de certains parcours
- liens avec les licences « limités »

**En aval du Master : des avancées à poursuivre**

- Des modules de parcours adaptés identiques à des modules T1, T2
- Des formations mixant les publics (stagiaires et titulaires)
- Des compléments « thématiques » en T1, T2

## Les principes « renforcés »

### Le renforcement de la part du temps de formation assurée par des praticiens de terrain

A Grenoble, une situation déjà presque « conforme »

35 600 heures d'enseignement à l'INSPE dont 9 800 heures réalisées  
par des praticiens de terrain

**27,7 %**

# Ce qui évolue

## Place du concours

Admissibilité : en mars l'année du **M2**

Admission : en mai / juin l'année du **M2**

## Les épreuves

la dimension professionnelle est présente pour le premier comme pour le second degré

2 épreuves écrites d'admissibilité

- épreuve disciplinaire avec note éliminatoire
- épreuve de didactique disciplinaire (plan de séquence avec des ressources mises à disposition)

2 épreuves orales d'admission

- construction et l'animation d'une séance
- entretien professionnel : motivation du candidat, sa connaissance du service public,... prise en compte des travaux de recherche et/ou du parcours antérieur

## Les modalités d'alternance

Les étudiants en M2 devront réaliser un stage en responsabilité à hauteur **d'un tiers temps (contrat d'alternance)**

→ Impact sur les modalités d'alternance

PE : filé (1 j / semaine) + massé (2 périodes)

SD : en réflexion – analyse par discipline nécessaire

CPE : en réflexion

Objectifs poursuivis :

- minimiser les interférences stage/concours
- ne pas rendre trop difficile la mise en œuvre des services des étudiants en école ou établissement
- ne pas rendre trop difficile la mise en œuvre des enseignements à l'INSPE (2/3 de temps)

## L'après concours

A l'INSPE les étudiants ne seront plus stagiaires

**Quid des stagiaires ?** (durant l'année après concours et avant T1)

- *Ayant suivi le MEEF* : obligation de formation complémentaire ?
- *N'ayant pas suivi le MEEF* : un mi-temps en responsabilité ?

Qui interviendra dans leur formation ?

# Ce qui évolue

## L'école

Les fondamentaux

Les évaluations (nationales)

Réforme du lycée général

La réforme du collège

Transformation de la  
voie professionnelle

100% de réussite

...

## L'université

Les attendus à l'entrée en licence

Les dispositifs « oui si »

...

# Ce qui attendu maintenant...

## **Maquettes → mi avril 2020**

- Contenus (dont les 10% contexte et innovation propre à chaque INSPE)
- Démarche et évaluation « compétences »
- Modalités de formation :
  - « innovation efficace »
  - place du numérique

## **Dossier d'accréditation → automne 2020**